



MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 32.737.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse  
la date et le numéro de la dépêche, ainsi  
que l'indication de l'administration.

1 ANNEXE

Bruxelles, le 6 février 1920.

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la copie ci-jointe du contrat réglant la cession à l'Etat d'un tableau de Leys, intitulé: "Entrée de la Synagogue de Prague".

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en chef  
du Musée royal des Beaux-Arts,

BRUXELLES.

Bruxelles, le 5 février 1920.

Mon Cher Monsieur De Meter,

M. de Meunier nous fait remarquer que le projet de contrat ci-joint n'a pas été enregistré.

N'auriez-vous pas l'obligeance de faire le nécessaire?

Après cette formalité, veuillez me faire parvenir ces documents.

Agriez, Mon Cher Monsieur De Meter mes sincères salutations.

Jacques Kolia

Adm<sup>on</sup> des Beaux-Arts.

Leys

MUSEES ROYAUX  
de  
PEINTURE ET DE SCULPTURE DE  
BELGIQUE.  
-----

SECRETARIAT.

C O N T R A T.  
-----

Entre Monsieur F. Toussaint, Président de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et Monsieur A. Le Roy, domicilié à Bruxelles, Place du Musée, N° 10, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Monsieur A. Le Roy, déclare céder aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme de vingt cinq mille francs, un tableau de Leys "Entrée de la Synagogue de Prague.

Le paiement de cette somme sera effectué selon l'usage.

Fait en triple à Bruxelles, le 22 décembre 1919.

Le Cédant,

(s) Arthur Le Roy.

Le Président de  
la Commission Directrice,

(s) . . . . .

Approuvé:

Le Ministre,

(s) J. Destrée.

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :  
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14  
BRUXELLES

BRUXELLES, LE 18 août 1915.

DOSSIER N° 4276.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance de fr. 400.- (non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Mr Léon Henri, marchand de légumes à Aywaille, sur un bon de réquisition modèle N° 32, exercice 1914, de la Commission de remonte N° 105 du 2e régiment de lanciers, Bon N° 134, fr. 800.- en date du 1-8-14, payable à Liège. Ce bon est en notre possession.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de duplicata d<sup>u</sup> titre qui nous a été remis en gage et de vouloir considérer la présente, comme valant opposition à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette créance.

Nous vous saurions gré également de nous avertir des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception, que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre signature.

Agréez, Messieurs, avec nos remerciements, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

S<sup>ic</sup> Coop<sup>re</sup> d'AVANCES & de PRÊTS  
Le Gérant adjoint,

Au Ministère de la Guerre

Bureau des réquisitions.

*Walleu*

7 février 1920

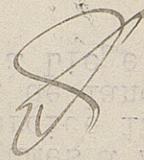
VU MINISTRE DE LA JUSTICE

Cher Monsieur Kobia

Ci-joint je vous retourne les pièces quevous m'aviez transmises par lettre du 5 ct. La formalité d'enregistrement est remplie. Ne croyez pas à une omission ou une négligence de ma part, puisque en soumettant le contrat à la signature du Ministre j'avais moi-même marqué la mention: " a enregistrer après la signature ministérielle".

Sentiments cordiaux et bien vôtre.

Respectueusement,



Respectueusement,

LE MINISTRE

DE LA JUSTICE

DE LA JUSTICE

6 février 1920

Cher Monsieur Leroy

J'ai l'honneur de vous faire parvenir de la part de  
M. Fierens Gevaert, conservateur en chef un exemplaire du  
tableau de Leys que vous nous avez cédé.

Veillez agréer, Cher Monsieur Leroy, l'assurance de mes  
sentiments très distingués

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :  
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14  
BRUXELLES

BRUXELLES, LE 28 juillet 1915,

DOSSIER N° 4115.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance de fr. 2000.- (non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Mr Arthur Dandrimont, *Buff*etier de gare à Charleroi, sur un bon de réquisition modèle No 11, exercice 1914, du Corps de Transports 4 B. N., No du reçu : 12, fr. 12.000.-, en date du 12-8-14. Ce bon est en notre possession.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de duplicata du titre qui nous a été remis en gage et de vouloir considérer la présente, comme valant opposition à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette créance.

Nous vous saurions gré également de nous avertir des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception, que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre signature.

Agréez, Messieurs, avec nos remerciements, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

S<sup>te</sup> Coop<sup>ve</sup> d'AVANCES & de PRÊTS  
Le Gérant adjoint,

Ministère de la Guerre  
Bureau des Réquisitions.

*Malleu*

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :  
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14  
BRUXELLES

BRUXELLES, LE 23 avril 1917.

DOSSIER N° 7555

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance nouvelle de fr. 50.-

(non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Mr CARA, Constant, rue Beckers, 103 à Etterbeek, sur le mois d'avril 1917 du traitement lui dû en sa qualité d'employé civil au Parc de Campagne.

Nous vous serions obligés de ne pas de vivre de  
duplicité de titre qui nous a été remis en gage et  
de vouloir considérer la présente, comme valant opposition  
à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de  
cette créance

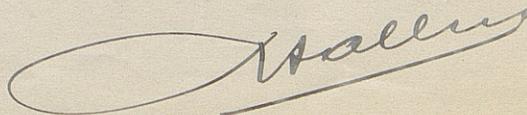
Nous vous saurions gré également de nous avertir  
des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de  
sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception,  
que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre  
signature.

Agréez, Monsieur le Ministre,  
avec nos remerciements, l'expression de notre considération  
distinguée.

S<sup>té</sup> Coop. d'Avances et de Prêts  
Le Gérant-Adjoint,

A Monsieur le Ministre  
de la Guerre (Bruxelles)



MUSEE ROYAL DES BEAUX ARTS  
DE  
BELGIQUE .

Bruxelles le 20 janvier 1920

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 6 janvier dr n°32737,  
nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le  
contrat réglant la cession à l'Etat du tableau de Leys  
"Entrée de la Synagogue de Prague ."

Nous y joignons en double exemplaire la déclaration de  
paiement réglant cette cession.

Le Conservateur en chef.

  
A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts  
à Bruxelles.

Je soussigné déclare qu'il m'est dû par la Commission directrice  
du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique la somme de vingt cinq  
mille frs pour cession aux collections de l'Etat d'un tableau du  
baron H. Leys intitulé: "Entrée de la Synagogue de Prague"

Bruxelles le 23 décembre 1919

*Arthur Le Roy*

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

*Pereux*

*Georges*

*Ernst Conjaert*

Musées Royaux  
de  
Peinture et de Sculpture  
de  
Belgique.

N° .....

Objet

Annexe.

Expédié le 16 / 29

10 / 1920

A M. Le Roy

Nous avons l'honneur de vous  
faire parvenir, sous ce pli, en triple  
expédition, la déclaration de paiement  
et le contrat-camin de l'Imprimerie de  
L'Imprimerie de la Synagogue de Prague, au prix  
~~montant du prix d'acquisition d~~  
de sept cent mille francs.

Vous priez, Monsieur..., nous  
renvoyer ces pièces, munies de votre  
signature, le plus tôt possible et agréer  
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission directrice,  
Le Secrétaire  
Casselman

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 32737.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse  
la date et le numéro de la dépêche, ainsi  
que l'indication de l'administration.

~~ANNEXE~~

Bruxelles, le 6 janvier 1910.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve  
la décision prise par la commission directrice des Musées royaux  
de Peinture et de Sculpture, à laquelle vous succédez, d'acquérir  
le tableau de Leys, "l'Entrée de la Synagogue de Prague," présenté  
en vente par Mr. Arthur Le Roy au prix de 25.000 frs.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération dis-  
tinguée.

,Le Ministre,

*Jes tri*

A la Commission directrice et administrative du Musée royal des Beaux-Arts  
de Belgique - Place du Musée 9 -

Bruxelles.

Arthur Le Roy

Bruxelles, le 29 Novembre 1929

12, Place du Musée.

TÉLÉPHONE  
Bruxelles 120.05

Tableaux  
Objets d'Art

Expertises

Messieurs les Président & Membres  
de la Commission Directrice des Musées Royaux de  
Peinture & de Sculpture  
de Belgique.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 25 courant j'ai  
l'honneur de vous faire savoir que j'accepte de céder pour les  
collections de l'Etat le tableau de Henri Leys : L'Entrée de la  
Synagogue de Prague, au prix de vingt cinq mille francs. (frs 25.000)

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes  
sentiments respectueux.

Arthur Le Roy

ex. pi. n. 28-11-19

25 novembre

19

Monsieur,

Vous avez l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice a émis en principe, et sous réserve de l'approbation ministérielle compétente, un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat du tableau de Leys "L'Entrée de la Synagogue de Prague".

Elle désirerait toutefois ne pas dépasser, en vue de cette acquisition la somme de vingt-cinq mille francs.

Veuillez nous faire savoir si vous accepteriez éventuellement la réduction de prix proposée et agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,  
Le Secrétaire,

Musées Royaux  
de  
Peinture et de Sculpture  
de  
Belgique.

Bruxelles, le 25 novembre 1919

expédié le 28-11-19.

N°

A Monsieur A. LE ROY,

Objet:

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice a émis en principe, et sous réserve de l'approbation Ministérielle compétente, un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat, du tableau de Léys d'après  
L'entrée de la Synagogue de Prague.

Elle désirerait toutefois ne pas dépasser, en vue de cette acquisition, la somme de vingt-cinq mille francs.

Veillez nous faire savoir si vous accepteriez éventuellement la réduction de prix proposée et agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,  
Le Secrétaire.

Imp. par l'Autographe van-Brunt.

2 décembre 1919.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège, dans sa dernière séance a émis un vote favorable à l'entrée dans nos collections du tableau de Henri Leys : "L'Entrée de la Synagogue de Prague. M. Arthur LE ROY qui a soumis ce tableau en vente consent à le céder à l'Etat au prix de vingt-cinq mille francs.

Veillez nous faire parvenir éventuellement votre approbation et agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Commission Directrice,  
Le Secrétaire et Membre,                      Le Président ff.

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.  
5 rue Beyaert.  
BRUXELLES.

Arthur Le Roy

Bruxelles, le 24 Novembre 1919. 19

12, Place du Musée.

TÉLÉPHONE

Bruxelles 120.05

Tableaux  
Objets d'Art

Expertises

Messieurs

les Président et Membres  
de la Commission Directrice des Musées Royaux  
de Peinture & de Sculpture  
de Belgique.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un tableau  
dont je vous propose l'achat pour les collections de l'Etat.

Henri LEYS

"L'Entrée de la Synagogue de Prague "

Signé en bas à gauche: H.Leyss f. 1852.

Hauteur:0,61. Largeur:0,75. Bois.

Le prix de ce tableau est de trente mille francs (fcs.30.000.)

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments  
respectueux.

Arthur Le Roy